

ces données théoriques pour discuter les indications de l'immunisation passive par les sérum ou de l'immunisation par les tuberculines, selon l'état de résistance du tuberculeux, c'est-à-dire selon les formes de la maladie.

Dans la tuberculose, les sérum ont été préparés à la fois contre les poisons du bacille et contre le bacille lui-même. Mais, dans la pratique, c'est surtout contre les phénomènes toxiques qu'ils ont une action efficace. Ce sont rarement des sérum d'effet total, car ils n'ont guère été préparés par la totalité des substances nocives du bacille et nullement par la bacillo-caséine de MM. Auclair et Paris.

Aussi, dans diverses publications, me suis-je opposé à admettre comme *vraiment spécifique* le traitement biologique par les sérum. Si le fait était exact, la guérison de la maladie devrait être très fréquente, et le nombre des bacillaires devrait diminuer. Malheureusement il n'en est rien, la tuberculose continue ses ravages. D'après Littré, le mot « spécifique » veut dire « exclusivement propre à une espèce » ; les remèdes « spécifiques » sont « ceux qui guérissent constamment certaines maladies ». Le mercure est le traitement spécifique de la syphilis, parce qu'il a une action sur toute syphilis quelle qu'elle soit, action plus ou moins marquée, mais toujours indiscutable. Il en est de même du sérum antidiphétique et de la quinine. Pour la tuberculose, les choses se passent autrement. Tout au plus pourrait-on comprendre, comme traitement spécifique, une médication utilisant des substances provenant du bacille de Koch ; une telle médication, si elle a une origine spécifique n'a pas d'action spécifique. Le traitement vraiment spécifique de la tuberculose pulmonaire devrait empêcher le bacille de Koch de se développer, et devrait neutraliser en même temps tous ses poisons. Un tel traitement n'existe pas actuellement. Ni les tuberculines, ni les sérum